

Présentation de l'application Télérecours

Sensibilisation aux téléprocédures

A destination des acteurs externes



Introduction

- Télérecours est une application informatique Web avec deux accès :
 - Pour les TA et les CAA \rightarrow www.telerecours.juradm.fr
 - Pour le Conseil d'Etat → www.telerecours.conseil-etat.fr
 - Accessible 7 j/7, 24h/24 depuis tout ordinateur connecté à Internet, sans aucune installation de logiciel spécifique, ni acquisition de certificats personnels : connexion via le RPVA ou en login/mot de passe
- Les avocats et administrations familiers de la juridiction administrative sont de plus en plus nombreux à utiliser Télérecours
- A fin mai 2016, le nombre d'inscription à l'application s'élève à :
 - 14 500 cabinets d'avocats (un peu plus de 12 000 via le RPVA et 2 360 hors RPVA)
 - 2 900 administrations

obligatoire

Décret n°2016-1481 du 2 novembre 2016



 Cette obliga acteurs éligible asymétriques atives d'appel et les tribunaux oligatoire, à compter du 1er janvier et à la Cour de cassation, les personnes de moins de 3 500 habitants et les organismes e d'un service public

latif à l'utilisation des

comme en défense pour toutes les productions des eurs dossiers en instance, soit également aux dossiers

- Sans régularisation approvent de la juridiction, la requête pourra être rejetée comme irrecevable et les mémore a toute pièce versée dans un dossier écartés des débats
- Encadrement de la possibilité pour les associations présentes dans les CRA de déposer les requêtes présentées par les étrangers via Télérecours :
 - L'association dépose la requête via Télérecours
 - Une fois la requête enregistrée, le greffe désactive l'association dans le dossier et inscrit l'avocat commis d'office à sa place

toire au 01/01/2017

Décret n°2016-1481 du 2 novembre 2016

mportant plusieurs pièces :

unique devra être répertoriée par aire qui en est dressé. En cas de arés, l'intitulé de chacun des fichiers



 A défaut et les pièces pourra être déclarée irrecevable, ou le mémoire

Si transmission d'un ficontenant plusieurs pièces :•Obligation d'indexer le fixnique en posant des signets•De nombreux logiciels proposent cette fonctionnalité•Une fiche mémo est disponible sur le site internet TélérecoursSi transmission des pièces dans des fichiers séparés :•Pas d'obligation d'indexation•Télérecours conservera le nom du fichier joint par la partie





1 Présentation générale de Télérecours







- Elle permet de gérer la communication dématérialisée, par voie électronique, des requêtes, mémoires et actes de procédure entre :
 - Les juridictions administratives (Conseil d'Etat, cours administratives d'appel et tribunaux administratifs)
 - Les avocats et administrations



Accessibilité immédiate au contenu de l'ensemble des dossiers

Plusieurs profils, selon la qualité de l'utilisateur : →Juridictions : greffe, président de chambre, magistrat

rapporteur, rapporteur public

→Utilisateurs externes : saisie / consultation / superviseur



Télérecours :

→ La téléprocédure du contentieux administratif

Objectif de Télérecours	 Simplifier les échanges entre les juridictions administratives et les parties en fournissant une plateforme Internet pour : ✓ L'envoi de requêtes, mémoires et pièces ✓ La réception des actes de procédure 					
Acteurs éligibles à Télérecours	 Toutes les parties représentées par un avocat Les administrations (personnes morales de droit public autres que les communes de moins de 3 500 habitants) Les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public (ex : CPAM) 					
	 Généralisé à l'ensemble des juridictions métropolitaines le 2 décembre 2013 et déployé en outre-mer depuis juin 2015 en 3 vagues distinctes : 					
Historique	 ✓ 8 juin 2015 pour les TA de la Réunion et de Mayotte ✓ 7 décembre 2015 pour les TA de Martinique, Guadeloupe et Guyane ✓ 11 octobre 2016 pour le TA de Polynésie française ✓ TA de Nouvelle Calédonie non encore déployé 					



Télérecours :

→ Quels échanges permet l'application ?

Tous les domaines contentieux Télérecours permet les échanges dématérialisés dans **toutes les matières contentieuses** ainsi que **toutes les affaires** (y compris les affaires urgentes)

Toutes les productions

- Toutes les pièces produites par les parties (requête, mémoires ultérieurs, pièces annexées à la procédure) peuvent être déposées dans l'application pour être transmises aux juridictions
- Format accepté : « .pdf » ou « .doc » : l'application convertit automatiquement les fichiers Word et Open office en PDF
- Taille maximale par fichier déposé : 32 Mo

Tous les actes d'instruction Tous les actes d'instruction émanant de la juridiction (de l'enregistrement de la requête jusqu'à la notification du jugement) sont communiqués aux parties par Télérecours



Α

V

A

Ν

Т

A

G

Ε

S

Télérecours

\rightarrow Les avantages induits par l'application

Sécurisation des échanges :

Télérecours garantit la sécurité des échanges et leur authentification, par un horodatage de l'ensemble des documents déposés et l'émission d'accusés de réception lors de leur consultation

Accès simplifié à l'ensemble des dossiers :

Télérecours offre la possibilité aux acteurs inscrits de visualiser leur portefeuille de dossiers en cours, avec un accès direct à l'ensemble des pièces pour les dossiers dématérialisés et une consultation en ligne de l'historique du dossier pour les dossiers papier

Suppression des frais d'affranchissement et de reprographie :

- ⇒ Fin de l'envoi des productions en quatre exemplaires
- Information par messagerie électronique de toute nouvelle communication ou notification à une ou plusieurs adresses choisies par la partie
- Une enquête réalisée en avril 2016 auprès des utilisateurs externes de l'application a permis de remonter qu'à plus de 90% l'application répond aux besoins des utilisateurs





1 Présentation générale de Télérecours

2 S'inscrire à Télérecours





Se connecter à Télérecours → Deux modalités d'accès

 Pour les avocats inscrits au RPVA

 accéder à Télérecours depuis la plateforme E-barreau



 Pour les administrations et les avocats <u>non inscrits</u> au RPVA → accéder à Télérecours en Login / Mot de passe





S'inscrire à Télérecours

- L'inscription d'une partie à Télérecours est unique et vaut pour l'ensemble des juridictions
- Elle est valable au niveau de la structure comme préconisé par la circulaire SGG de mars 2013
 - **Pour les avocats inscrits au RPVA** : l'inscription de l'un des membres de la structure, via sa clef RPVA, entraîne l'inscription à Télérecours de l'ensemble de la structure
- En acceptant de s'inscrire à Télérecours, une administration ou un avocat seront identifiés dans un annuaire national
- Ils autorisent l'ensemble des juridictions administratives à communiquer avec eux par cette voie, sur quelque dossier que ce soit :
 - Communication de toutes les productions et de tous les actes de procédure émanant de la juridiction



Préparer l'arrivée de Télérecours → S'inscrire à Télérecours

Suivre la procédure d'inscription pour activer votre premier compte Télérecours :

Pour les avocats RPVA :

- La juridiction envoie une notice d'information sur Télérecours
- L'avocat complète le formulaire et valide son inscription via le portail du CNB E-barreau
- Il se connecte ensuite à Télérecours via le portail E-barreau

Pour les administrations et les autres avocats :

- La juridiction envoie une notice d'information sur Télérecours aux avocats → ils demandent à s'inscrire
- La juridiction envoie un courrier aux avocats et aux administrations comportant les codes d'inscription provisoires valables 60 jours *(Envoi des invitations à s'inscrire environ 15 jours avant l'ouverture)*
- La partie se connecte au site « Télérecours » pour créer son compte
- Télérecours envoie alors automatiquement un courriel de confirmation d'inscription comportant un lien d'activation du compte



1

Préparer l'arrivée de Télérecours

→ S'inscrire à Télérecours - Administration et Avocats hors RPVA

Vous êtes en possession du courrier de la juridiction avec des codes provisoires et l'URL Télérecours : saisir l'URL sur votre navigateur internet \rightarrow <u>www.telerecours.juradm.fr</u>







1 Présentation générale de Télérecours







Accéder à ses dossiers dans Télérecours

1. Se connecter à Télérecours

2. Choisir sa juridiction



3. Accéder à ses dossiers ou déposer une requête, un mémoire, ... pour la juridiction sélectionnée

Cabinet SCP BOUCHENY (valideur) Dernière connexion : le 15/11/2016 à 18h48 🧪 Vos préférences Contact Historique Aide en ligne CGU Mentions légales								
Télé	TéléRecours - Tribunal administratif de Guadeloupe 😙 Changer de juridiction							
🟠 Vos (ossiers @ Re	quêtes @ Documents	Messages	X Afficher le menu Superviseur			Talbumane Administratil Cours Administratives of Ap	
Reche	Recherche : Nº dossier / Nom Tous 💌 🔲 Dossiers Télérecours seuls Rechercher Recherche avancée							
🖗 Actualiser 📑 Dossiers enrôlés : <u>Vous avez 1 dossier enrôlé</u> Messages : <u>Vous avez recu 148 nouveaux messages</u>								
Ac							Actualiser la liste des dossiers	
📱 Vos	Vos dossiers							
W Urg.	N° dossier 🗸	Etat de l'affaire	Date de l'état	Requérant		Défendeur	Bureau	
	@1600015	En cours d'instruction	14/10/2016	Monsieur BOLKONU Patrick				
	@1600014	Enregistré	11/10/2016	COMMUNE DE SAINT MAURICE				



Consulter son portefeuille pour une juridiction donnée

La partie consulte l'ensemble de son portefeuille de dossiers via l'onglet « Vos dossiers »





Visualiser un dossier dans son portefeuille

Un dossier est constitué de 4 onglets :



- → Onglet « Synthèse » : on y trouve l'état du dossier, la liste des dossiers liés et l'analyse
- → Onglet « Parties » : on y trouve la liste des parties
- Onglet « Historique » : c'est à partir de cet onglet que les documents liés aux événements peuvent être consultés (Mémoire introductif d'instance, communication de la requête, d'un mémoire ou de pièces, courriers, avis d'audience...)
- → Onglet « Pièces » : permet de visualiser toutes les pièces et accusés de dépôt ou de notification du dossier



Déposer une requête dans une juridiction (1/2)

 Après avoir sélectionné la juridiction, la partie dépose une requête via l'onglet « @Requêtes » puis le bouton

TéléRecours - Tribunal admi	nistratif de Paris 👆 👆 Changer de jur	idiction				
🖌 Vos Dossiers 🛛 @ Requêtes 🥡	@ Documents Messages	Afficher le menu Superviseur			(2)	
Recherche I Nº dossier / Nom	Dossiers Télérecours seuls Rechercher der enrols électionner l'onglet « Requêtes »	Racherche avancée Messages : <u>Yous ave</u> Sparation I Envoyées Enregistrées par la juridiction	IZ FECU 70 NOUVEBUX MESS	iardes	Préparer	Cliquer sur l'envoi d'une requête
Requêtes N* provisoire 1006	Requérant principal BLABLZ	Ouverture du formulaire de dépôt de requête par un avocat	Fichiers		nvai d'inse resultos	_
		Support Sensib	oilisation Té			19





Visualiser son accusé d'enregistrement suite à l'enregistrement d'une pièce par le greffe

Suite à l'enregistrement de la requête par le greffe, un **accusé d'enregistrement** de la requête est envoyé à la partie \rightarrow Il est consultable via l'onglet « Messages » puis « Autres messages Recus »





Déposer des pièces pour un dossier donné (1/2)

- La partie dépose des pièces complémentaires (mémoires, pièces, ...) pour un dossier donné
- 2 possibilités :
 - → Via l'onglet « @Documents » puis le bouton Préparer l'envoi d'un document
 - A partir du dossier puis le bouton Préparer l'envoi d'un document





Accéder aux courriers et pièces transmis par le greffe

- La partie accède aux courriers (avec ou sans pièce) transmis par le greffe :
 - → Lien « <u>Vous avez reçu xx nouveaux messages</u> »

Ou

→ Messages > Courriers du greffe

	TéléRecours - Tribunal administratif de Guadeloupe 👆 Changer de juridiction								
6	Vos Dossier	s @ Requêtes @ Docu	ments Messages	X Afficher le menu Superviseur					
C	Recherche : Nº dossier / Nom Tous 🔽 🔲 Dossiers Télérecours seuls Rechercher Recherche avancée								
4	Actualiser Dossiers enrôlés : <u>Vous avez 1 dossier enrôlé</u>								
V									
	Courriers o	lu greffe Autres messages reçus	Messages émis			Affi	icher les mes		
		De	Dossier/Parties		Objet/Mesure	Information par courriel			
		lb lb	1600015 - Monsieur BOLKONU Patrick /		Accusé de réception de la requête	411 Avocat Valideur			
	2	form1 form1	1500744 - Madame FORM27 Form / AGENT L'HABITAT	NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE	Accusé de réception de la requête	411 Avocat Valideur			



Pour toutes vos questions sur Télérecours



Un site internet dédié à Télérecours : http://www.telerecours.fr/

Il contient :

- •Le manuel d'utilisation de l'application
- •Le manuel sur le paramétrage utilisateurs et organisationnel
- Des fiches mémo
- •Des **didacticiels** sur le paramétrage et les inscriptions à Télérecours, le dépôt de requête